

CONTRAT DE VILLE DU GRAND ANGOULEME

Orientation stratégique du contrat de ville :

Promouvoir les valeurs fondamentales de la République et la citoyenneté

Objectifs généraux

- Inscrire la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'école
- Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'école

Champ d'action 1:

- ▶ **L'éveil du vivre ensemble,**
 - **Développer la scolarisation des enfants de moins de trois ans sur les territoires de la politique de la ville pour une meilleure sensibilisation aux valeurs républicaines du vivre ensemble.**
 - **Mettre en place des espaces parents dans les écoles du REP+ d'Angoulême.**
 - **Prévenir la montée de toute forme de radicalisation :**
 - **Actions de prévention des discriminations sous toutes leurs formes.**
 - **Actions de prévention pour le respect des valeurs républicaines dont la laïcité : sensibiliser les parents à une démarche de coéducation constructive et adaptée aux enjeux de la citoyenneté.**

Champ d'action 2 :

- ▶ **Les droits et les devoirs de chacun,**
 - 1) **Renforcer les règles de fonctionnement dans et hors l'école pour mieux harmoniser les droits et les devoirs des élèves sur l'ensemble du territoire de l'agglomération ;**
 - 2) **Partager les valeurs de la charte de la laïcité affichée dans les écoles ;**
 - 3) **Prévenir la délinquance des mineurs en lien avec les partenaires associatifs.**
 - **Actions de prévention des violences en milieu scolaire telles que le harcèle-**

ment à l'école et l'éducation au respect entre les filles et les garçons

- Actions de prévention pour le respect des valeurs républicaines dont la laïcité.

4) Développer l'exploitation auprès des élèves de 6^{ème} de l'exposition « moi jeune citoyen » dans les établissements scolaires des quartiers prioritaires de la politique de la ville

5) Une prolongation sur les niveaux 4^{ème} et/ou 3^{ème} (exposition du type « question de justice »).

6) Renforcer « la citoyenneté » par l'utilisation d'expositions ;

7) mettre en œuvre, en lien avec le milieu associatif, en début d'année scolaire, deux demi journées d'intégration des élèves de 6^{ème} du Grand-Angoulême : les objectifs de ces deux demi journées sont, de permettre aux élèves provenant d'écoles différentes, de catégories sociales différentes, de pays différents d'apprendre à se connaître et de rappeler à chacun les règles du bien vivre ensemble applicables à l'école en se référant aux règles de la laïcité, des droits de l'homme et de l'enfant.

Champ d'action 3 :

► L'échange par l'art

1) Prévenir les dérapages, les actes de violences verbales ou physiques dans le collège mais aussi en dehors des temps scolaires, ainsi que les discriminations diverses.

2) Développer l'ouverture culturelle, en partenariat avec l'école d'arts du Grand-Angoulême.

3) Renforcer l'éducation à l'alimentation « Projet Arts de faire Culinaires au Collège »

- Créer du lien avec les différentes cultures, partage et convivialité ;

- Respecter et connaître d'autres cultures pour éviter la crainte de l'autre ;

- Créer du lien entre les quartiers en favorisant l'échange des pratiques entre les établissements.

Champ d'action 4 :

► Solidarité

Entretenir des relations entre les différents degrés d'enseignement, à partir d'actions de solidarité.

- Favoriser le déploiement d'actions d'éducation populaire dans les quartiers prioritaires.

Champ d'action 1

- Encourager et soutenir toute initiative visant à faire connaître et à promouvoir les valeurs fondamentales de la République dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, tout en veillant à coordonner l'action des différents intervenants, institutionnels et associatifs.

Champ d'action 2 :

- ▶ **Soutenir les associations œuvrant pour le développement d'actions d'éducation populaire dans les quartiers prioritaires**

Champ d'action 3 :

- ▶ **Faire connaître les dispositifs existants d'engagement citoyen (service civique, bénévolat associatif, réserve citoyenne...), en mobilisant l'ensemble des partenaires concernés.**

Signataires concernés : agglomération, communes, Etat (préfecture, Éducation nationale, DMD, ONAC)